

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL
Vendredi 28 Septembre 2018 à 18h30
Espace Florian à Châteauneuf / Loire**

Tous les clubs affiliés, officiellement convoqués sont représentés à l'exception des clubs suivants :

- **Clubs absents (ou n'ayant pu prendre part aux votes) : Ascoux S., FC Briare, USM Chanteau, AS Corbeilles, Gien Futsal, AS Isdes Vannes Villemurlin Viglain, A. Jeunesse Futsal, Lorris Futsal, Agglomération Montargoise et Rives du Loing Futsal, Karibu Mayotte Orléans, USOPO Cheminots Orléans, FC Outarville, RS Patay, US St Cyr en Val, SC Orléans Futsal, FCO St Jean de la Ruelle, FC St Maurice sur Aveyron**
- **Clubs représentés par pouvoir : A. Escale Orléans**

Intervention du Président Bernard BOURILLON :

« Avant de débiter cette Assemblée Générale, je vais donner la parole, pour le mot de bienvenue à Mme Florence GALZIN, maire de CHATEAUNEUF/LOIRE qui nous reçoit cette année et qui a mis à notre disposition et gracieusement cette magnifique salle.

Je tiens à remercier pour leur présence à cette tribune :

- Mr Alain BOYER, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif,
- Mr Francis LANDEROUIN, représentant la Ligue Centre Val de Loire,
- Mr Jean ROS, Président du Comité Départemental des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Loiret,
- Mr Jean Claude CHERY, représentant le Comité Départemental du Sport Adapté,
- Mme Danie BEAUFILS, représentant l'association Santé, Formation, Développement.

Je dois présenter les excuses des différentes personnalités absentes ce soir :

- Mme Sylvie HIRTZIG, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Mr Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret
- Mr Gérard MALBO, Vice-Président du Conseil Départemental,
- Mr Marc DEBARBAT, Président de la LFA,
- Mr Jacky FORTEPAULE, Président de la Ligue Centre Val de Loire,
- Mr Richard RAMOS, député de la 6^{ème} circonscription,
- Mme Delphine ADOLPHE, Harmonie Mutuelle,
- Mme Isabelle SPITZBARTH, Directrice Générale de la MDS
- Mr Roger GALLET, Secrétaire Général de la MDS.

Intervention de Madame Florence GALZIN, Maire de Châteauneuf/Loire

Madame le Maire exprime sa satisfaction de recevoir dans cette superbe salle, les représentants du football départemental et souhaite à l'Assemblée d'excellents travaux.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts du District, le quorum statutairement exigé étant atteint : 105 votants sur 126 (83,33 %), représentant 649 voix sur 722 (89,89 %), l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte par le Président Bernard BOURILLON.

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU présente et commente cette proposition de modification des Statuts, concernant l'article 16 (mise en conformité du texte avec les dispositions statutaires de la FFF votées lors de l'Assemblée Fédérale du 18/12/2017).

Le nouveau texte proposé est adopté à l'unanimité avec application immédiate. (Annexe 1).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1) Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 à Sermaises

Le Procès-Verbal paru sur le site Internet du District le 4 octobre 2017 **est adopté sans remarque à l'unanimité.**

2) Allocution du Président Bernard BOURILLON

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je débiterai cette Assemblée Générale en vous remerciant de votre présence nombreuse.

C'est pour moi un grand plaisir de vous retrouver.

Je salue celles et ceux que je n'ai pas rencontrés avant le début de cette Assemblée.

Je vous souhaite donc la bienvenue pour cette Assemblée Générale en ce début de saison 2018-2019 et je vais en profiter pour dresser un bilan de la saison précédente, à l'exception de la synthèse sportive qui vous sera détaillée par notre Secrétaire Général.

Mais avant toute chose et comme chaque année, notre monde du football a son lot de joies mais aussi de peines. Je voudrais que nous ayons quelques instants de recueillement pour la mémoire de toutes celles et ceux qui nous ont quittés, dirigeants, membres de clubs et famille. Pour eux, je vous demande quelques instants de silence.

Le 09 juin, à la fin de mon mot d'accueil à l'Assemblée Générale de la Ligue qui s'est déroulée à Neuville Aux Bois, je souhaitais à Mr Didier DESCHAMPS et notre équipe de

France le meilleur parcours possible et pourquoi pas ramener après 20 ans la Coupe du Monde en France. Le 15 juillet, ce souhait devenait réalité. Quel bonheur pour tout le monde du football.

Ce succès, cette victoire va certainement amener dans vos clubs de nouveaux licenciés notamment dans le football d'animation. J'espère que vous pourrez tous les accueillir sachant que parfois ce sera difficile tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de l'encadrement. La fin ou la réduction des emplois aidés ne favorise pas le maintien ou le recrutement d'éducateurs pour encadrer et former ces jeunes footballeurs.

En amont et dans le cadre de cette coupe du Monde, nous avons participé à l'opération « LE LOIRET VIBRE EN BLEU » opération initiée par le Conseil Départemental. Cinq rassemblements ont été organisés à Beaune la Rolande, Montargis, Beaugency, Gien et Châteauneuf/Loire. L'idée de ces rassemblements était de promouvoir le football sous tous ses angles, l'arbitrage, le foot féminin, la pratique diversifiée ect.

L'objectif de cette démarche était également de sensibiliser les jeunes aux valeurs et à la pratique du football et de les mobiliser au soutien de l'équipe de France,

Pour cette opération, le District du Loiret a mis à la disposition du Conseil Départemental ses techniciens afin de mettre en place différents ateliers et notamment un atelier sur le handicap.

Je n'oublierai pas l'UNSS qui a également participé et contribué à cette opération.

ANPDF

Les 7 et 8 avril nous avons organisé la réunion du secteur 2 et leurs districts rattachés de l'ANPDF (Association Nationale des Présidents de Districts de France) qui regroupe les ligues des Hauts de France, de Paris et Centre Val de Loire. Ces réunions ont pour but d'échanger sur nos réussites, nos difficultés, nos inquiétudes afin de les faire remonter aux instances fédérales.

FAFA

J'en viens maintenant au FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour la saison qui vient de s'écouler 10 dossiers ont été financés pour un montant de 164 400€.

- 5 dossiers transports pour 79 400€

- 1 dossier « Equipement Sécurisation » pour 5 000€

- 3 dossiers « Equipement création bloc vestiaires » pour 68 000€

- 1 dossier « Club house » pour 12 000€

Pour la prochaine saison de nouvelles orientations vont être mises en place. Au moment, où je vous parle, je ne peux vous en donner le détail précis puisque celles-ci vont être communiquées lors de la réunion des Présidents de Ligue qui se tient demain à Nantes.

Néanmoins, je peux vous annoncer dès aujourd'hui, qu'à la suite de la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde, il a été décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation.

Un nouveau dispositif concernant les bons de formation est mis en place pour la saison 2018-2019 et je vais vous en donner les principales décisions :

1 – « BONS DE FORMATIONS » EDUCATEURS

NOUVEAU DISPOSITIF => *Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de deux « bons de formation » de 25€ pour chaque module de 16h effectué durant la saison 2018/2019.*

Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon de formation par module de 16h dans la limite de 2 bons par saison.

2 - « BONS DE FORMATION » DIRIGEANTS

NOUVEAU DISPOSITIF => dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants : chaque licencié bénéficie de 2 « bons de formation » de 25€ pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019. Ce dispositif sera entièrement géré par l'institut de Formation du Football. A noter que l'IFF remboursera aux Ligues 40€ par module suivi et non 50€ dans la mesure où le tarif maximum est de 40€.

3 – « BONS DE FORMATION » ARBITRES

NOUVEAU DISPOSITIF

Pour la saison 2018/2019 : chaque licencié bénéficie de 2 « bons de formations » de 25€ pour le module de formation initiale d'arbitre. Pour rappel, ces bons sont utilisables à 3 conditions cumulatives :

- le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90€*
- l'IR2F / LIGUE est en charge de la gestion administrative*
- le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA*

Pour tous les stagiaires (éducateurs, arbitres, dirigeants) qui ont déjà effectué une formation depuis le 1^{er} juillet 2018, il est demandé à ce que soit remboursé au club ou au stagiaire la somme de 25€ de manière rétroactive, sous réserve que le stagiaire avait réglé une partie de sa formation avec un « bon formation ».

Par ailleurs et pour rappel, dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019 et du Programme Héritage 2019 de la FFF, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation. Cette action, répond à la volonté de la FFF de promouvoir la féminisation du football en France. Enfin, les autres dispositifs « Bourse formation », « Professionnalisation des ligues et district », « Actions des Ligues en faveur des dirigeants de clubs » restent inchangés.

L'Urban Foot

Cette année 2 rassemblements ont été mis en place, le premier aux vacances de février, le second aux vacances de printemps. Je vous rappelle que L'Urban foot s'adresse essentiellement aux jeunes des quartiers, non licenciés.

L'arbitrage

Le recrutement et la fidélisation des arbitres est pour nous toujours une priorité, au terme de la saison 2017 – 2018 nous avons 179 arbitres soit un de plus que la saison précédente. Notre objectif reste au terme de la mandature c'est-à-dire dans 2 ans d'atteindre les 200 arbitres.

La saison passée, 27 arbitres ont été reçus à la formation initiale, 18 ont arrêté pour cette saison pour diverses raisons certains atteints par la limite d'âge, d'autres pour mutation professionnelle, d'autres encore à cause du comportement des joueurs, des techniciens, des dirigeants et spectateurs.

Comme la saison passée, il sera difficile de couvrir en totalité le championnat de D3.

Un espoir cependant, nous recensons actuellement pour la formation initiale 35 candidats (24 pour la session septembre/octobre et 11 autres proposés pour la session de novembre. Le recrutement doit se faire au sein du club et notamment en faisant, auprès des jeunes, la promotion de l'arbitrage.

Je vous précise encore une fois que nous avons une Commission Départementale de la Promotion de l'Arbitrage au sein du District qui est à votre disposition afin de vous diffuser une formation pour vous donner des outils pour recruter ou fidéliser vos arbitres, n'hésitez pas à prendre contact avec son Président Gilbert BECU.

J'en profite aussi pour vous rappeler que tout club a l'obligation de désigner un référent arbitre.

Discipline

Encore une fois, je me dois d'évoquer un point important, celui de la violence et les incivilités.

Dans nos objectifs nous avons toujours la diminution des dossiers de Discipline dus à des incivilités, Messieurs les Présidents, l'année dernière lors de notre Assemblée Générale à Sermaises, je vous invitais à prendre les mesures nécessaires afin de sensibiliser vos joueurs, vos entraîneurs, éducateurs, vos spectateurs pour que ces incivilités ne se reproduisent plus.

Cette année, nous constatons avec satisfaction une légère diminution des avertissements et exclusions, c'est bien mais encore insuffisant.

Par contre, le nombre de dossiers soumis à instruction ne diminue pas.

C'est pour cela que des efforts restent à faire pour responsabiliser vos joueurs, vos éducateurs et spectateurs afin d'endiguer ces comportements et actes de violence.

Même, si le football est une passion, il reste avant tout un jeu qui doit se pratiquer avec plaisir, respect, tolérance et fair-play.

Les gestes qui sauvent

Dans notre plan d'action, nous avons aussi, comme objectif la formation de 600 personnes aux gestes qui sauvent ou de premier secours.

Cette dernière saison, 120 personnes ont participé à cette formation. C'est trop peu et j'invite tous ceux qui ne se sont pas inscrits dans cette démarche à le faire le plus rapidement possible.

Je vous rappelle que cette formation s'adresse aux licenciés, dirigeants, parents, membres des Comités Directeurs, membres des commissions, délégués, arbitres et que le coût de cette formation est pris en totalité par le district.

Ces séances sont d'une durée d'environ 1h00, avec un nombre de participants entre 10 et 15 personnes.

Finances

Comme vous avez pu le constater sur le bilan qui vous a été transmis, nous avons réduit notre déficit d'environ 13000€. Mais le financement de notre association reste une préoccupation.

En effet, les dotations et les subventions se réduisent chaque année à l'exception de celle attribuée par le Conseil Départemental qu'il en soit remercié.

Cette année le CAP'ASSO pour l'emploi pour notre Directeur Administratif n'a pas été reconduit soit 7000€ en moins.

Je peux d'ores et déjà vous informer que la subvention du CNDS est réduite pour la saison 2018 – 2019 de 11000€.

Nous avons pris des décisions et des mesures qui n'ont parfois pas fait plaisir, mais nous devons réduire impérativement notre déficit et revenir le plus rapidement possible à l'équilibre.

Permanences

Nous avons modifié les horaires de permanences pour contacter le district. Dès lors vous pouvez joindre nos services par téléphone tous les jours de 10 h à 12h30 et de 15h à 17h00. Ces changements doivent permettre à nos personnels administratifs de traiter en priorité de 9h à 10h et de 14h à 15h, les courriers arrivés le matin et mails reçus la veille après la fermeture de nos bureaux. Ces modifications n'ont qu'un seul but, vous donner des réponses à vos questions ou attentes dans les meilleurs délais.

Coupe du Monde Féminine

Enfin, du 07 juin et au 07juillet, notre pays organise la Coupe du Monde Féminine. Je formule le même souhait que notre équipe de France ait la même réussite que notre équipe masculine.

Dans notre Ligue aucun stade, n'a été retenu pour des matches de cette coupe du Monde. Néanmoins, je peux d'ores et déjà vous préciser qu'un match de préparation de l'équipe de France sera organisé sur le territoire de la Ligue Centre Val de Loire.

Remerciements

J'en terminerai en remerciant nos partenaires privés et institutionnels

- La ligue, les collectivités, Sponsors, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la MDS

- Mes collaborateurs, les Commissions, les éducateurs, les arbitres, les clubs, les bénévoles

- Le personnel administratif, Jean Luc, Laure, Béatrice, Estelle et Françoise et vous tous présents

- le personnel technique, Marc, Florian, Mickael ainsi que nos deux services civiques Charlotte et Théo.

Gardons tous à l'esprit, même si la compétition reste la base de notre sport, les mots plaisir, respect, tolérance, fair-play, qui représentent à mon avis les vraies valeurs du football.

Pour conclure, je citerai quelques mots d'une jeune écrivaine, Nicole CHAREST

« Dans un monde ou le temps s'enfuit à toute allure,

Dans un monde ou l'argent impose sa culture

Dans un monde ou parfois l'indifférence isole

Des anges existent encore ce sont les bénévoles

De tout cœur nous désirons vous remercier

Puissiez-vous recevoir autant que vous donnez »

Je vous souhaite à tous les succès espérés pour cette saison 2018 – 2019 et vous remercie de m'avoir écouté. »

3) Rapport moral de la saison 2017/2018 par Michel CASSEGRAIN, Secrétaire Général

« Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Les rapports d'activité des Commissions départementales ont été diffusés sur le site du District. Vous avez pu en prendre connaissance aussi je vous proposerai un bilan synthétique de la saison écoulée.

Ce rapport moral que je vous présente relate la saison 2017/2018.

Bilan sportif - Saison 2017/2018

Le District du Loiret était représenté comme suit à l'échelon National et Régional :

🏆 Niveau National

- *USO – U19 – U17*
- *St Pryvé St Hilaire*
- *USO 2 – Montargis – Chateauneuf sur Loire*

🏆 Niveau Régional

- *R1 – 3 clubs*
- *R2 – 7 clubs*
- *R3 – 8 clubs*
- *U18 R1/R2 – 11 clubs*
- *U16 R1/R2 – 7 clubs*
- *U15 R1/R2 – 5 clubs*
- *U14 R1/R2 – 7 clubs*
- *U13 R1/R2 – 7 clubs*
- *U19 Féminines – 6 clubs U17 DH – clubs*

Effectifs Licenciés

A La fin de la saison, nous dénombrons 20.527 licenciés contre 20762 en juin 2017, soit une baisse de 1,13 %.

Période	Nombre de licences	%
Au 30/06/2018	20.527	- 1,13
Au 30/06/2017	20.762	+ 2,78
Au 30/06/2016	20.201	- 2,22
Au 30/06/2015	20.660	+ 7,27
Au 30/06/2014	19.259	- 0,2
Au 30/06/2013	19.301	+ 2,17
Au 30/06/2012	18.890	

Point par catégorie

Catégorie	Nb licences 2014/2015	Nb licences 2015/2016	Nb licences 2016/2017	Nb licences 2017/2018	% évolution 2016/2017 - 2017/2018
Seniors/Vétérans	5272	4964	4768	4630	↘
U19/U18	814	803	691	738	↗
U17/U16	1012	1007	1028	1082	↗
U15/U14	1436	1371	1444	1506	↗
U13/U12	1694	1764	1909	1949	↗
Foot animation	5567	5140	5595	5238	↘
Senior F	308	355	348	408	↗
U18F/U17F/U16F	112	131	159	179	↗
U15F/U14F	119	183	205	210	↗
U13F/U12F	140	172	171	206	↗
Foot animation F	286	322	369	375	↗
Futsal	451	378	327	330	↗
Loisir	310	299	397	429	↗
Dirigeant	2599	2648	2705	2669	↘
Technique/Educateur	314	325	305	289	↘
Arbitre	198	189	174	179	↗

Clubs Actifs

Période	Nombre clubs	
Au 30/06/2016	129	
Au 30/06/2017	133	
Au 30/06/2018	131	↘

Nombre d'équipes

Catégorie	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	% évolution 2016/2017 – 2017/2018
Seniors	208	190	185	178	↘
U19	37	55	37	28	↘
U17	43	36	50	56	↗
U15	81	91	82	90	↗
U13	128	139	146	145	↘
U11	245	256	255	245	↘
Seniors F	27	26	32	31	↘
U18F	7	7	11	9	↘
U15F	9	14	17	17	=
U13F	13	17	14	13	↘
Foot animation F	16	15	13	12	↘
Futsal Seniors	30	18	16	18	↗
TOTAL	844	864	858	842	↘

L'évolution du nombre de licences comme repris précédemment par catégorie, se répercute sur le nombre d'équipes engagées.

Le Top des licenciés

Club	Nb Licenciés
CERC.ML POST.SCOL.J FERRY FLEURY	582
US ORLEANS LOIRET FOOTBALL	574
FCO ST JEAN DE LA RUELLE	472
US MUNICIPALE SARAN	454
STE MLE O.C. ST JEAN DE BRAYE	452
J3 S SP AMILLY	445
F.C.ML INGRE	445
ST PRYVE ST HILAIRE FC	418
USM MONTARGIS	417
S. C. MALESHERBOIS FOOTBALL	402
USM OLIVET	400
36 clubs	De 200 à 399 licenciés
29 clubs	De 100 à 200 licenciés

Le palmarès de la saison

COMPETITIONS	DIVISION	POULE	CHAMPIONS
SENIORS	Départemental 1	O	J3S AMILLY 2
SENIORS	Départemental 2	A	CHAINGY ST AY 1
SENIORS		B	CSM SULLY SUR LOIRE 2
SENIORS	Départemental 3	A	US CHATEAUNEUF SUR LOIRE 2
SENIORS		B	POILLY/AUTRY 1
SENIORS		C	CHECY MARDIE BOU 1
SENIORS		D	GIEN AS 1
SENIORS	Départemental 4	A	CHAINGY ST AY 2
SENIORS		B	NEUVILLE SP 2
SENIORS		C	CHATEAUNEUF SUR LOIRE 3
SENIORS		D	US CHALETTE 1
SENIORS	Départemental 5	A	DONNERY FAY/TRAINOU 3
SENIORS		B	CHATILLON SUR LOIRE 1
SENIORS		C	SERMAISES SS 2

COMPETITIONS	DIVISION	POULE	CHAMPIONS
U19	1ère division	0	BOIGNY/CHECY 1
U17	1ère division	0	INGRE FCM 1
U17	2ème division	A	INGRE FCM 2
U17		B	CLERY AS 1
U17	3ème division		USBVL BEAUGENCY 1
U15	1ère division	A	AMILLY J3S 1
U15		B	DONNERY FAY FC / TRAINOU 1
U15	2ème division	A	CLERY AS 1
U15		B	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
U15	3ème division	A	CHATEAUNEUF/SL / ITGY / BELLEGARDE 2
U15		B	CHATEAUNEUF/SL / ITGY / BELLEGARDE 3

COMPETITIONS	DIVISION	POULE	CHAMPIONS
Seniors Féminines à 11 Interdistrict		A	FC TOURS 2
SENIORS Féminines à 8	Niveau 1	A	J3S AMILLY 1
SENIORS Féminines à 8	Niveau 2	B	BOUZY/CHAT/ST MARTIN
U15 Féminines à 8 Interdistrict	Niveau 1	A	USO
U15 Féminines à 8 Interdistrict	Niveau 1	B	ENT. UBBN PANTHERE 1
U15 Féminines à 8 Interdistrict (FINALE)	Niveau 1	0	USO
U15 Féminines à 8	Niveau 2	A	AMILLY/CORBEILLES
U15 Féminines à 8	Niveau 2	B	CHAINGY ST AY
U13 Féminines	Niveau 1		Fleury les Aubrais CJF 1
U13 Féminines	Niveau 2		Donnery Fay FC / Trainou

Compétitions	Clubs
Futsal Serie A	AEF 45
Futsal Serie B	USM CHANTEAU

Les Vainqueurs des Coupes Départementales

Coupes Libres	Clubs
Coupe du Loiret	J3S AMILLY
Coupe District Paul Sauvageau	J3S AMILLY
Coupe Jean Rollet 4/5 ^{ème} Division	CHAINGY ST AY
Coupe Bergerard U19	USO
Coupe Lionel Grodet U17	USO
Coupe Pascal Loko U15	USM MONTARGIS
Coupe du Loiret Féminines à 8	SMOC ST JEAN DE BRAYE
Coupe Loiret U19 Féminines à 8	USO
Coupe Loiret U15 Féminines à 8	USO

Les Vainqueurs des Coupes Futsal (trêve hivernale)

Les filles

U11 : USO

U13 : USO

U15 : UBBN

U19 : USO

Seniors : SMOC

Les garçons

U11 – CL : SMOC St Jean de Braye (1)

U11 – EL : CJF Fleury les Aubrais (2)

U13 – CL : USO

U13 – EL : Montargis USM (3)

U15 – CL : DFFC (1)

U15 – EL : CLERY (2)

U17 – CL : ST PRYVE (2)

U17 – EL : DFFC (1)

U19 : INGRE FCM (2)

L'arbitrage

Niveau	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Fédéral	4	3	4	5
Régional	22	19	21	27
Départemental	171	163	149	147
Total	197	185	174	179

Les Labels Jeunes FFF et Féminins

- **ESPOIR :**
 - o *St Jean le Blanc*

LABELS ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

- **Bronze :**
 - o *Pannes*
 - o *St Pryvé St Mesmin*

Le Fair Play

- *Départemental 1 : Boigny FC (1)*
- *Départemental 2 : Escale Orléans (2)*
- *Départemental 3 : Malesherbes SC (2)*
- *U19 : Beaulieu/Bonny/Chatillon (1)*

Les événements marquants de la saison

Comme ses précédentes, la saison 2017/2018 a été riche :

- *Plateau des Reines au Five , le 13/14 janvier 2018*
- *Cockt'elles à l'USO, le 9 mars 2018*
- *Festival U12 à Amilly, le 31 Mars 2018*
- *Festival U13 à Olivet, le 7 Avril 2018*
- *Challenge U11 à St Jean le Blanc, le 14 Avril 2018*
- *Rassemblement des Sections Sportives à Chateauneuf sur Loire, le 6 Juin 2018*
- *Finales des Coupes Départementales à St Jean le Blanc, St Cyr en Val et St Denis en Val, le 2 Juin 2018*
- *Rassemblement du Football Féminin à ASPTT Orléans, le 3 Juin 2018*
- *Foot en Fête à Saran, le 9 juin 2018*

L'activité des Commissions

- **Affaires Disciplinaires** : 38 réunions
- **Affaires Arbitrage** : 9 réunions
- **Pôle Compétition** : 41 réunions

→ pour le Comité Directeur : 8 réunions

→ pour le Bureau Directeur : 6 réunions

La Discipline :

Bilan :

- 3542 avertissements
- 294 exclusions
- 25 auditions
- 19 dossiers en instruction

Situation stable en avertissement et exclusions par rapport à la saison précédente, mais forte augmentation des auditions suite à des faits d'indiscipline ou actes d'incivilité.

Conclusion

Pour terminer ce rapport, j'aimerais apporter quelques commentaires sur l'activité de certaines commissions.

La Commission Sportive et Calendriers

La saison a été difficile à cause des intempéries que nous avons subies : début février, nous étions à plus de 500 matches à reporter.

J'attire votre attention sur la nécessité d'éviter de transmettre les arrêtés municipaux au dernier moment (surtout lorsqu'ils sont grandement prévisibles) afin de permettre au service du District, un traitement plus efficient des reports ou inversions de matches à effectuer en conséquence.

Je vous rappelle également que les municipalités ont la possibilité de prendre des arrêtés partiels pour n'autoriser par exemple qu'un seul match.

Il y a lieu aussi de limiter les appels téléphoniques le vendredi après-midi (notamment ceux provenant d'éducateurs ou dirigeants d'équipes), toujours dans le souci majeur de gérer au mieux l'exploitation de ces arrêtés municipaux.

Enfin, pour rappel, les dates laissées libres dans le calendrier des compétitions sont réservées aux matches remis ou reportés.

La Commission de Discipline

Au-delà des avertissements ou exclusions, il convient de déplorer beaucoup trop d'actes d'incivilité provenant de l'environnement du match (bancs de touche et comportements autour du terrain).

Je rappelle que le club et son Président sont responsables des désordres causés et doivent tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des équipes et des officiels en présence.

La CDPA (Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage)

Un énorme travail a été réalisé par cette Commission ; elle est à votre service, disponible, et peut intervenir dans votre club.

Je vous invite à ce sujet à lire attentivement le rapport d'activité de cette Commission.

En outre, je tiens à souligner la belle réussite des manifestations de fin de saison : rassemblements jeunes et finales départementales. Remerciements aux clubs et aux municipalités pour leur investissement.

Enfin, je ne pourrais passer outre le titre de champion du monde, brillamment obtenu en Russie par notre équipe nationale, synonyme de 2^{ème} étoile : nous sommes fiers d'être bleus.

Je ne pourrais non plus passer outre sur le beau parcours et la belle performance réalisés par notre sélection nationale féminine U20 (1/2 finaliste de la Coupe du Monde organisée cet été en Bretagne) même si nos bleuettes auraient rêvé d'imiter leurs aînés masculins.

Comme toute structure ou association, ou club, il faut une équipe soudée salariés, bénévoles, travailleurs de l'ombre pour que le cap fixé, les objectifs à court et moyen termes se réalisent c'est le cas au District, aussi je tiens à souligner le travail réalisé par Jean-Luc et son équipe, Laure, Béatrice, Françoise (qui nous a quittés, départ en retraite), Estelle et nos techniciens Marc, Florian, Mickaël, ainsi que nos 2 service civique, Charlotte et Théo et tous les bénévoles qui œuvrent pour le District car sans cet alchimie rien ne serait possible.

Espérant ne pas avoir été trop long,

Je vous remercie de votre attention ».

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

4) Présentation des comptes de la saison 2017/2018

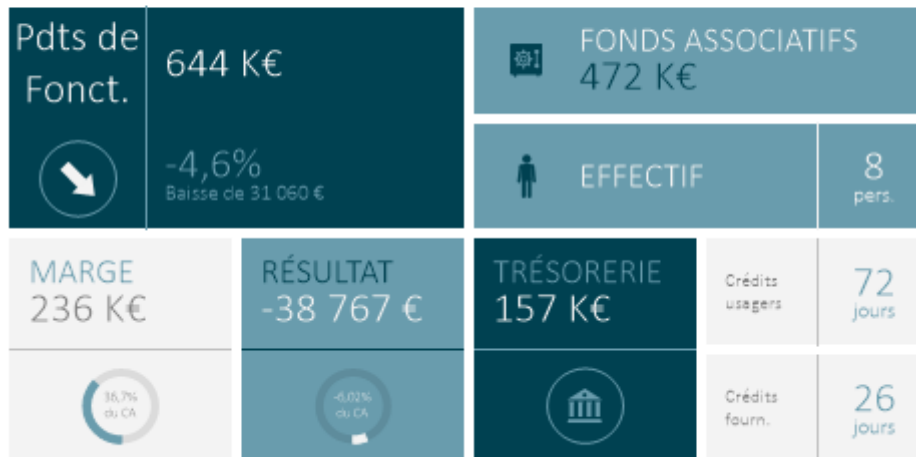
a) Rapport de Mr Jérôme AMALRIC : Cabinet Comptable ORCOM

Jérôme AMALRIC présente et commente sous forme de diaporama l'arrêté des comptes du District au 30 juin 2018, celui-ci figurant **en annexe 2** du présent procès-verbal.



2017/2018

VOTRE ASSOCIATION EN QUELQUES CHIFFRES



orcom

2017/2018

ACTIVITÉ GLOBALE

	2017/2018	2016/2017	Évolution
Ressources associatives	375 817 €	391 388 €	-4% 😞
Prestations vendues	268 299 €	283 788 €	-5,5% 😞
Produits de fonctionnement	644 116 €	675 176 €	-4,6% 😞

orcom

2017/2018

RESSOURCES ASSOCIATIVES

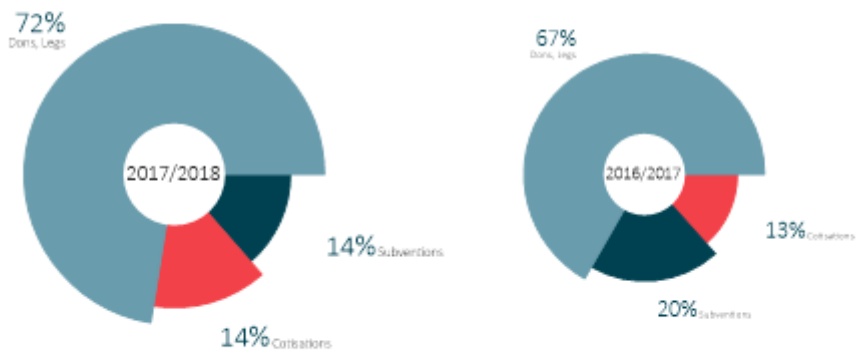
	2017/2018	2016/2017	Évolution
Subventions obtenues	50 915 €	77 943 €	-34,7% ⚡
Cotisations des adhérents	52 488 €	52 349 €	+0,3% ➡
Dons, Partenariats et Produits Fédéraux	272 414 €	261 096 €	+4,3% 😊
Total des ressources	375 817 €	391 388 €	-4% 😞

Dons et partenariat pour 77.8 K€ contre 65 K€ en 2017
 Produits fédéraux pour 192.3 K€ contre 194 K€ en 2017

orcom

2017/2018

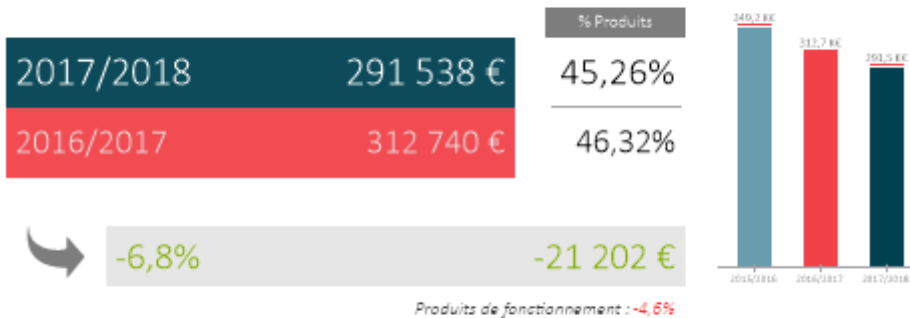
RESSOURCES ASSOCIATIVES



orcom

2017/2018

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



orcom

2017/2018

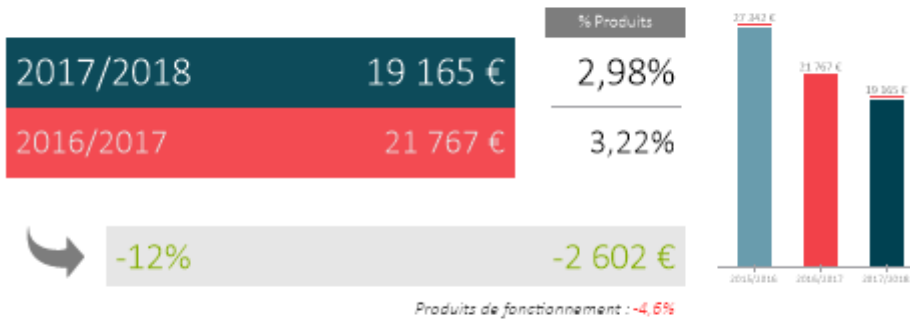
CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2017/2018	2016/2017	Évolution	
Fournitures consommables	17 360 €	13 719 €	+3 641 €	+26,5%
Loyers de crédits-bails	4 639 €	3 285 €	+1 354 €	+41,2%
Locations, Charges locatives	5 435 €	2 235 €	+3 200 €	+143,2%
Entretien, Réparations	13 520 €	17 868 €	-4 348 €	-24,3%
Primes d'assurance	5 901 €	6 273 €	-372 €	-5,9%
Personnel extérieur	23 578 €	19 915 €	+3 663 €	+18,4%
Intermédiaires et honoraires	14 112 €	14 525 €	-413 €	-2,8%
Publicité	3 612 €	3 203 €	+409 €	+12,8%
Déplacements, Réception	196 153 €	221 109 €	-24 956 €	-11,3%
Frais postaux, Télécom.	5 081 €	7 299 €	-2 218 €	-30,4%
Frais bancaires	756 €	1 399 €	-643 €	-46%
Autres services extérieurs	1 391 €	1 910 €	-519 €	-27,2%
TOTAL	291 538 €	312 740 €	-21 202 €	-6,8%

orcom

2017/2018

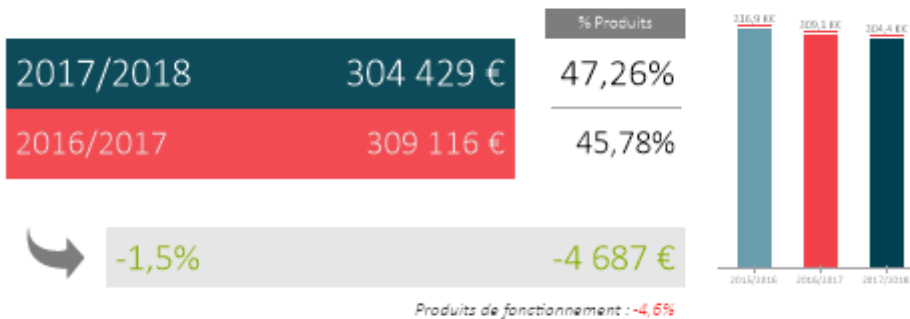
IMPÔTS ET TAXES



orcom

2017/2018

CHARGES DE PERSONNEL



orcom

2017/2018

SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2017/2018	2016/2017	Évolution
Salaires bruts	218 703 €	222 615 €	-1,8%
Charges sociales	85 053 €	86 070 €	-1,2%
Taux de charges sociales	38,89%	38,66%	+0,2
Autres charges du personnel	672 €	431 €	+55,9%
Intérimaires	23 578 €	19 915 €	+18,4%

orcom

2017/2018

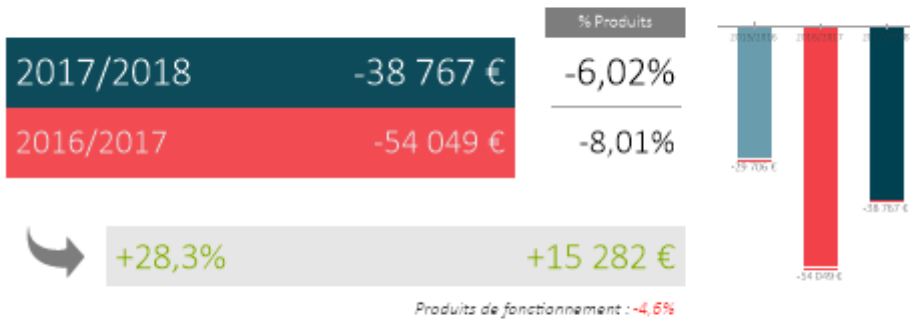
SYNTHÈSE DES CHARGES

	2017/2018	2016/2017	Évolution
Charges de fonctionnement	291 538 €	312 740 €	-6,8%
Impôts et taxes	19 165 €	21 767 €	-12%
Charges de personnel	304 429 €	309 116 €	-1,5%
Dotations aux amortissements	44 882 €	47 259 €	-5%
Charges financières	0 €	71 €	
Charges exceptionnelles	1 564 €	3 781 €	-58,6%
Total	661 578 €	694 734 €	-4,8% 😊

orcom

2017/2018

RÉSULTAT DE L'EXERCICE



impact dotation amortissement 47 Ke

orcom

2017/2018

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

	2017/2018	2016/2017	Évolution
Résultat courant non financier	-41 180 €	-54 321 €	+24,2%
Résultat financier	784 €	952 €	-17,6%
Résultat courant	-40 396 €	-53 369 €	+24,3%
Résultat exceptionnel	2 853 €	344 €	
Résultat de l'exercice	-38 767 €	-54 049 €	+28,3%
Capacité d'autofinancement	2 699 €	-13 477 €	

orcom

2017/2018

RATIOS D'ACTIVITÉ (%)

	2017/2018		2016/2017	
Produits de fonctionnement	644 116 €	100%	675 176 €	100%
Marge globale	236 411 €	36,7%	240 870 €	35,68%
Charges de fonctionnement	291 538 €	45,26%	312 740 €	46,32%
Impôts et taxes	19 165 €	2,98%	21 767 €	3,22%
Charges de personnel	304 429 €	47,26%	309 116 €	45,78%
Dotations aux amortissements	44 882 €	6,97%	47 259 €	7%
Résultat courant non financier	-41 180 €	-6,39%	-54 321 €	-8,03%
Résultat financier	784 €	0,12%	952 €	0,14%
Résultat courant	-40 396 €	-6,27%	-53 369 €	-7,9%
Résultat exceptionnel	2 853 €	0,44%	344 €	0,05%
Résultat de l'exercice	-38 767 €	-6,02%	-54 049 €	-8,01%

orcom

2017/2018

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	2017/2018	2016/2017	Évolution	
Produits de fonctionnement	644 116 €	675 176 €	-31 060 €	-4,6% 📉
Chiffre d'affaires	268 299 €	283 788 €	-15 489 €	-5,5% 📉
Ventes + Production réelle	268 299 €	283 788 €	-15 489 €	-5,5% 📉
Achats consommés	31 888 €	42 918 €	-11 030 €	-25,7% 📈
Marge globale	236 411 €	240 870 €	-4 459 €	-1,9% ➡
Charges de fonctionnement	291 538 €	312 740 €	-21 202 €	-6,8%
Impôts et taxes	19 165 €	21 767 €	-2 602 €	-1,2%
Charges de personnel	304 429 €	309 116 €	-4 687 €	-1,5%
Dotations aux amortissements	44 882 €	47 259 €	-2 377 €	-5%
Résultat courant non financier	-41 180 €	-54 321 €	+13 141 €	+24,2%
Résultat financier	784 €	952 €	-168 €	-17,6%
Résultat courant	-40 396 €	-53 369 €	+12 973 €	+24,3%
Résultat exceptionnel	2 853 €	344 €	+2 509 €	
Résultat de l'exercice	-38 767 €	-54 049 €	+15 282 €	+28,3%
Capacité d'autofinancement	2 699 €	-13 477 €	+16 176 €	

orcom

2017/2018

VOTRE TRÉSORERIE

Du résultat à votre trésorerie

orcom

2017/2018

REPARTONS DE VOTRE RÉSULTAT

Résultat de l'exercice 2017/2018	-38 767 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+44 882 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-3 416 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	0 €
Capacité à générer de la trésorerie	2 699 €

C'est ce que l'on appelle le C.A.F. ou Capacité d'AutoFinancement de l'entité

orcom

2017/2018

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DE VOS CHOIX DE FINANCEMENT

Besoins financiers : Ce qui est sorti		Report : 12 003 €
Investissements		-2 508 €
Remboursements d'emprunts (Capital)		0 €
Remboursements sur autres financements		0 €
Total sorti		-2 508 €
		<i>A reporter : 9 495 €</i>

orcom

2017/2018

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DES DÉCALAGES LIÉS À L'EXPLOITATION

	Ratios	Variation	Impact sur la trésorerie
			<i>Report : 9 495 €</i>
Stocks	99 jours	-1 107 €	+1 107 €
Créances usagers	72 jours	+13 240 €	-13 240 €
Dettes fournisseurs	26 jours	-14 753 €	-14 753 €
Autres créances		-14 674 €	+14 674 €
Autres dettes		-30 207 €	-30 207 €
Total des décalages			-42 419 €
			<i>Mouvement net de trésorerie : -32 924 €</i>

orcom

2017/2018

SOLDE DE TRÉSORERIE

Solde de trésorerie au 30/06/2017	189 721 €
+ Mouvements de trésorerie 2017/2018	-32 924 €
Solde de Trésorerie au 30/06/2018	156 797 €

orcom

2017/2018

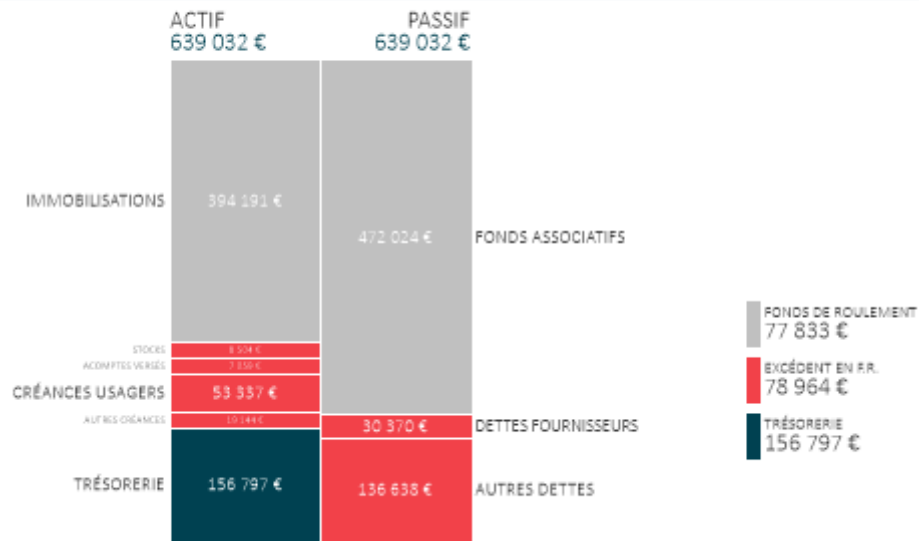
VOTRE BILAN

au 30/06/2018

orcom

2017/2018

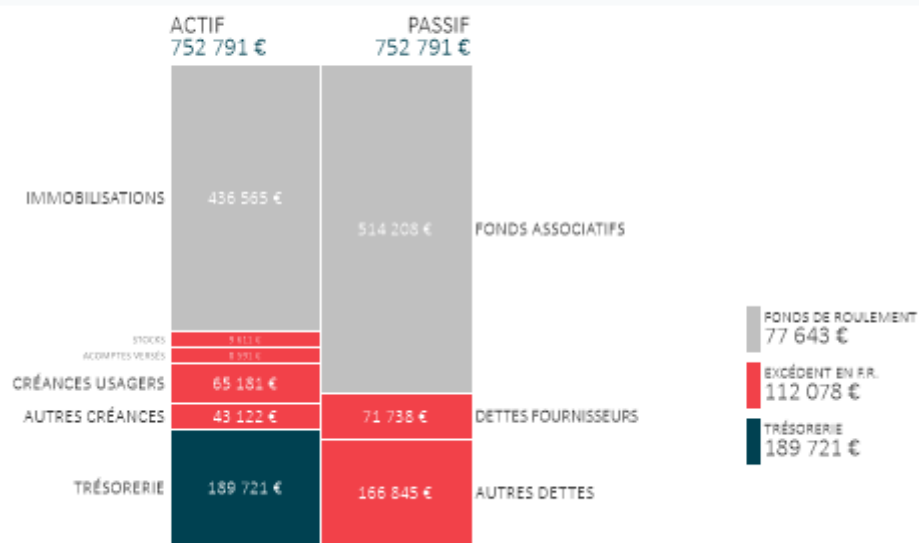
BILAN AU 30/06/2018



orcom

2017/2018

BILAN AU 30/06/2017



orcom

b) Rapport du Commissaire aux Comptes par le Cabinet CREUZOT

Jorge DA CUNHA, Commissaire aux Comptes, représentant le Cabinet CREUSOT, présente le rapport établi concernant le District de Football du Loiret pour l'exercice clos le 30 juin 2018 :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2018

Clos le 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe de direction et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 11 septembre 2018

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Stéphane LAMBERT
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOÏN
Commissaire aux comptes
Président

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE 2017

30 juin 2018

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 11 septembre 2018

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S. Michel CREUZOT Audit


Stéphane LAMBERT
Commissaire aux comptes
Responsable technique


Christian BAUDOIN
Commissaire aux comptes
Président

c) Approbation des comptes présentés

Après intervention du club CS Lusitanos Beaugency et précisions apportées par le Président du District, le Directeur Administratif du District et le Commissaire aux Comptes, les comptes ainsi présentés sont soumis au vote et **sont approuvés à l'unanimité** par l'Assemblée Générale.

d) Affectation du Résultat

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale **approuve à l'unanimité** l'affectation du résultat de l'exercice 2018/2019 au compte « Report à nouveau ».

5) Approbation des Comptes Prévisionnels de la saison 2018/2019

Le Président explique la conception du budget prévisionnel du District pour la saison 2018/2019 tel que présenté en **annexe 3**.

Après interventions des représentants des clubs CS Lusitanos Beaugency, US Beaugency VL et CO Chilleurs aux Bois, les comptes prévisionnels **sont adoptés à la majorité** par l'Assemblée Générale (unanimité moins une abstention exprimée par le club CS Lusitanos Beaugency, représentant 7 voix).

6) Examen des propositions de modifications des textes réglementaires

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU présente et commente :

- les propositions de modifications
 - . du Règlement des Championnats
 - . du Règlement des Coupes du Loiret
 - . du Règlement Annexe de la Coupe Bergerard (U19)
 - . du Règlement de la Coupe Futsal

Règlement des Championnats

- Article 10 :

► Adaptation du texte avec les nouvelles dispositions en termes d'horaire adoptées par l'Assemblée Générale de la Ligue du 09/06/2018

- Article 10 :

- Horaire par défaut des rencontres Seniors (M et F) :

- . 15h00 jusqu'au 14/11 et à partir du 16/01

- . 14h30 du 15/11 au 15/01 si terrains non dotés d'éclairage homologué

- Si 2 rencontres le même jour sur le même terrain et sauf décision contraire de la Commission compétente :

- . 1^{er} match à 13h (ou 12h30 si sye) et 2^{ème} match à 15h, jusqu'au 14/11 et à partir du 16/01

- . 1^{er} match à 12h30 (ou 12h00 si sye) et 2^{ème} match à 14h30, du 15/11 au 15/01

Règlement des Coupes du loiret

- Article 1 :

► Adaptation des catégories avec la nomenclature des championnats actuellement en vigueur,

Règlement Annexe de la Coupe Bergerard

- Article 21 :

► Les changements de désignation des officiels au dernier moment ne sont pas toujours évidentes à gérer. Ce dispositif permettrait au club qui accueille le match de ne pas devoir supporter en totalité les frais d'arbitrage, imputables à l'origine à l'autre club, et nécessairement supérieurs à ceux prévus initialement.

Règlement de la Coupe Futsal

- **Article 7 (nouveau) :**

► Préciser un vide juridique prévu dans le Règlement du Championnat Futsal

Les nouveaux textes proposés sont adoptés à l'unanimité avec application immédiate. (Annexe 4).

7) Remise des récompenses

- Fair Play

Les dotations décernées à ce titre, sont remises aux lauréats

Challenge du Fair Play : Classement équipes par division

- Seniors 1^{ère} division : FC Boigny sur Bionne
- Seniors 2^{ème} division : A. Escalé F. Orléans
- Seniors 3^{ème} division : SC Malesherbois
- U19 1^{ère} division : AS Beaulieu
- U17 1^{ère} division : CJF Fleury les Aubrais
- U15 1^{ère} division : Ent. Nancray/Chambon/Nibelle, USM Saran et Neuville S.

Challenge du Fair Play : Classement Clubs

- US Châlette et CA Pithiviers

- Médailles Reconnaissance

Les personnalités présentes remettent aux lauréats la médaille de reconnaissance décernée par le District du Loiret, la Ligue Centre val de Loire et la Fédération Française de Football :

Reconnaissance BRONZE DISTRICT
Coralie LEROUX (FC Meung sur Loire)
Michel DOMINGOS (FC Meung sur Loire) – excusé et remis au Président du club
Denis ARCHEREAU (FC Meung sur Loire)
Gaël BOURG (CO Chilleurs aux Bois)
Cédric NEROT (CO Chilleurs aux Bois)
Christian GIROUX (CO Chilleurs aux Bois)
Laurent GAUTHIER (RC Bouzy les Bordes)
Michel GUILLET (RC Bouzy les Bordes)

Saad ESSHILI (District) - excusé
Dominique BOUSSARD (District)

Reconnaissance ARGENT DISTRICT
Didier DE MARI (District)
Claude ASSELIN (District) - excusé
Philippe MANSO (District)

Reconnaissance OR DISTRICT
Patrick MINON (District)

Reconnaissance ARGENT LIGUE
Laurent CARIOU (District)

- Remise du chèque à SFD

Conformément à notre accord de partenariat, le Président Bernard BOURILLON remet un chèque de 2.900 € à l'association Santé Formation Développement, représentant la recette des entrées générée lors des finales de Coupes Départementales du 2 juin 2018.

8) Intervention de l'Equipe Technique Départementale

L'Equipe Technique Départementale présente les principaux axes de travail qui prévaudront lors de la saison 2018/2019 :

Florian VINCENT : en charge du football d'animation

Mickaël MARIE : en charge des nouvelles pratiques

Marc MAUFROY : Coordinateur Technique en charge de la Préformation

9) Interventions des personnalités

La parole est ensuite donnée aux personnalités qui ont honoré de leur présence cette Assemblée Générale :

- Francis LANDEROUIN, Secrétaire Général de la Ligue Centre Val de Loire, représentant le Président Jacky FORTEPAULE, excusé,
- Alain BOYER, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Loiret,

10) Lieu de la prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale se déroulera le vendredi 27 septembre 2019 à Lorris.

11) Reconnaissance Jeunesse, Sports et Engagement Associatif

Jean ROS, Président du Comité Départemental des médaillés Jeunesse, Sports et Engagement Associatif du Loiret remet en clôture de l'Assemblée les récompenses décernées par la Préfecture du Loiret aux personnes suivantes, en reconnaissance des nombreux services rendus à la cause du football départemental :

- Lettre de félicitation : René GRANDJEAN (US Cepoy Corquilleroy)
- Médailles de Bronze : Michel THURIOT (US Poilly/Autry)
Michel CASSEGRAIN (Secrétaire Général du District)
Bernard BOURILLON (Président du District)

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 21h30.


Publié le 04/10/2018

ANNEXES

ANNEXE 1

Modifications des Statuts

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICTS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 16</p> <p>Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.</p> <p>Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.</p> <p>Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.</p> <p>Elle a compétence pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ; - accéder à tout moment au bureau de vote ; - se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ; - exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats. 	<p>Article 16</p> <div style="text-align: center; margin: 20px 0;">  <p style="margin: 0;"><i>Sans changement</i></p> </div> <p>Elle a compétence pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ; - accéder à tout moment au bureau de vote ; - adresser au Comité Directeur tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ; - se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ; - exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Origine : Commission Départementale des Statuts et Règlements

Motif : Mise en conformité du texte avec les dispositions statutaires de la FFF votées lors de l'Assemblée Fédérale du 18.12.2017

Avis du Comité de Direction : Favorable

ANNEXE 2

Bilan Financier

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	775	775		192
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	42 493		42 493	42 493
Constructions	849 547	554 032	295 515	321 568
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	244 933	190 276	54 657	70 801
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 525		1 525	1 511
ACTIF IMMOBILISE	1 139 273	745 083	394 191	436 565
Stocks				
Matières premières et autres approv.	8 504		8 504	9 611
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 059		7 059	8 591
Créances				
Usagers et comptes rattachés	56 607		56 607	68 451
Autres créances	14 822		14 822	39 087
Divers				
Valeurs mobilières de placement	167		167	167
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	156 630		156 630	189 554
Charges constatées d'avance	1 052		1 052	764
ACTIF CIRCULANT	244 841		244 841	316 226
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 384 115	745 083	639 032	752 791

Bilan

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	533 572	533 572
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-35 899	18 150
RESULTAT DE L'EXERCICE	-38 767	-54 049
Subventions d'investissement	13 119	16 535
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	472 024	514 208
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 370	71 738
Dettes fiscales et sociales	54 370	75 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	53 568	54 618
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	28 700	36 700
DETTES	167 008	238 584
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	639 032	752 791

Compte de résultat

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	du 01/07/16 au 30/06/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	268 299	283 788
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	50 915	77 943
Reprises et Transferts de charge	6 636	4 303
Cotisations		
Autres produits	324 902	313 445
Produits d'exploitation	650 753	679 479
Achats de marchandises	108	1 137
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	30 672	40 090
Variation de stock de matières premières	1 107	1 691
Autres achats non stockés et charges externes	291 538	312 740
Impôts et taxes	19 165	21 767
Salaires et Traitements	218 703	222 615
Charges sociales	85 725	86 501
Amortissements et provisions	44 882	47 259
Autres charges	31	
Charges d'exploitation	691 933	733 800
RESULTAT D'EXPLOITATION	-41 180	-54 321
Opérations faites en commun		
Produits financiers	784	1 023
Charges financières		71
Résultat financier	784	952
RESULTAT COURANT	-40 396	-53 369
Produits exceptionnels	4 417	4 125
Charges exceptionnelles	1 564	3 781
Résultat exceptionnel	2 853	344
Impôts sur les bénéfices	1 224	1 024
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-38 767	-54 049

ANNEXE 3

Comptes Prévisionnels

PRODUITS : 678 700 Euros

PREVISIONNEL 2018/2019	
VENTES	250800
VENTES DE PRODUITS	0
PRESTATIONS DE SERVICES	248200
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	2600
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	324900
FFF LIGUE ENGAGEMENTS	273000
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	0
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	29900
CNDS	22000
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	103000
COTISATIONS	7000
ALLEGEMENT FISCAL DES BENEVOLES	26000
PRODUITS DIVERS	20000
PARTENARIAT ET MECENAT	50000
PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS	0
TOTAL DES PRODUITS	678700

CHARGES : 678 700 Euros

PREVISIONNEL 2018/2019	
ACHATS	40800
SERVICES EXTERIEURS	37400
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	220500
IMPOTS ET TAXES	20000
FORMATIONS	3000
CHARGES DE PERSONNEL	313000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3000
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	40000
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET FINANCIERES	1000
TOTAL DES CHARGES	678700

ANNEXE 4

Modifications des textes réglementaires

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 10</p> <p>1- L'horaire des rencontres de championnat est fixé par la Commission Coupes et Championnats.</p> <p>2- Lorsque deux rencontres officielles ont lieu dans l'après-midi du même jour, sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Coupes et Championnats, la première rencontre est celle du championnat de la division inférieure. Elle débutera à 12h50 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique).</p> <p>3- En cas de force majeure ayant fait obstacle au déroulement normal de la première rencontre, le terrain, en tout état de cause, sera libéré à 14h45.</p> <p>Si le match n'atteint pas sa durée légale, la Commission Coupes et Championnats statuera.</p>	<p>Article 10</p> <p style="text-align: center;">} <i>Sans changement</i></p> <p style="text-align: center;">} 2- Il est fait application des dispositions de l'article 9.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.</p> <p>3- En cas de force majeure ayant fait obstacle au déroulement normal de la première rencontre, le terrain, en tout état de cause, devra être libéré 15 minutes maximum après l'horaire officiel de début de la seconde rencontre.</p> <p style="text-align: center;">} <i>Sans changement</i></p>

Origine : Commission Départementale Statuts et Règlements

Motif : Adaptation du texte avec les nouvelles dispositions en termes d'horaire adoptées par l'AG de la Ligue du 9 juin 2018

Avis du Comité de Direction : Favorable

REGLEMENT ANNEXE DE LA COUPE BERGERARD

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p><u>Article 1</u></p> <p>La Coupe Jean BERGERARD est ouverte aux équipes U19 disputant les rencontres officielles des championnats Régionaux et aux équipes U18 disputant les championnats Départementaux</p>	<p><u>Article 1</u></p> <p>La Coupe Jean BERGERARD est ouverte aux joueurs des catégories U19, U18, U17 et U16 (sous réserve du respect des dispositions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF), en conformité avec les dispositions du Règlement spécifique U19 de la Ligue Centre Val de Loire, disputant les rencontres officielles des championnats régionaux et départementaux.</p>
<p><u>Origine</u> : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p><u>Motif</u> : Adaptation des catégories avec la nomenclature des championnats</p> <p><u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable</p>	

REGLEMENT FUTSAL

COUPE

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
	<p><u>Article 7 (Nouveau)</u></p> <p>Les cas, non prévus au présent règlement, sont tranchés par le Comité de Direction, le Bureau ou la Commission compétente, conformément aux prescriptions des Règlements de la Ligue du Centre et des Règlements Généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements</p>
<p><u>Origine</u> : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p><u>Motif</u> : Précision réglementaire</p> <p><u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable</p>	

REGLEMENT DES COUPES DU LOIRET

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 21</p> <p>Les frais de déplacement des arbitres et du délégué seront à la charge du club recevant jusqu'aux demi-finales incluses.</p> <p>Le paiement de ces frais sera opéré directement par le District par virement bancaire aux arbitres. Les indemnités versées seront portées au débit du compte du club et appelées à échéance régulière.</p>	<p>Article 21</p> <p style="text-align: center;"><i>Sans changement</i></p> <p style="color: red;">Dans l'hypothèse où la rencontre serait inversée, conformément aux dispositions de l'article 12 du présent règlement, les frais des officiels désignés seront supportés par moitié par chacun des deux clubs.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sans changement</i></p>
<p>Origine : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p>Motif : Les changements de désignation des officiels au dernier moment ne sont pas toujours évidentes à gérer. Ce dispositif permettrait au club qui accueille le match de ne pas devoir supporter en totalité les frais d'arbitrage, imputables à l'origine à l'autre club, et nécessairement supérieurs à ceux prévus initialement.</p> <p>Avis du Comité de Direction : Favorable</p>	